

23 déc 2004 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 23 décembre 2004

Feu vert pour be-health

Sur proposition de MM. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, Peter Vanvelthoven, Secrétaire d'Etat à l'Informatisation de l'Etat, et Rudy Demotte, Ministre de la Santé publique, le Conseil des Ministres a donné le feu vert pour la mise sur pied de be-health, une plate-forme au moyen de laquelle toutes les informations et applications du secteur des soins de santé seront offertes électroniquement via un site portail. Ce dernier donnera accès tant aux prestataires de soins de santé qu'aux patients.

Sur proposition de MM. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, Peter Vanvelthoven, Secrétaire d'Etat à l'Informatisation de l'Etat, et Rudy Demotte, Ministre de la Santé publique, le Conseil des Ministres a donné le feu vert pour la mise sur pied de be-health, une plate-forme au moyen de laquelle toutes les informations et applications du secteur des soins de santé seront offertes électroniquement via un site portail. Ce dernier donnera accès tant aux prestataires de soins de santé qu'aux patients.

Quels sont les avantages de ce projet d'informatisation? Le patient pourra trouver rapidement des informations correctes via le nouveau site portail. Selon une étude de l'Université de Cambridge, de plus en plus de gens cherchent de manière pro-active des informations relatives à leur situation médicale et à leur santé. A terme, le patient pourra consulter électroniquement son dossier, qui sera rédigé dans un langage compréhensible. Les médecins pourront consulter les données de l'Institut national d'assurance maladie invalidité (INAMI) et des mutualités et, ainsi, comparer par exemple leur manière de prescrire avec celle des collègues. Les kinésithérapeutes et les infirmières ambulantes pourront envoyer en ligne leurs données de facturation aux mutualités; ils ne devront donc plus apporter tous les mois environ 10.000 disquettes au collège intermutualiste qui doit alors les traiter pièce par pièce. La carte d'identité électronique (eID) aussi simplifiera beaucoup l'enregistrement du patient à l'hôpital ainsi que d'autres tâches administratives. Be-health est un grand projet d'informatisation et, en tant que tel, un travail de longue haleine. En 2005, l'aspect technique sera réalisé: toute une série de flux de données seront reliés entre eux, comme les données des prestataires de soins de santé, de l'INAMI, des mutualités, etc., et le site sera mis sur pied. Le budget prévu est de 1,8 millions d'euros. Vu l'étendue du projet, ce montant est peu élevé; ce faible coût peut s'expliquer par le fait que, pour le développement de be-health, il est fait un usage multiple des fondements existants de l'e-government (comme l'autoroute digitale qui relie les services publics entre eux, etc.). Après 2005, les avantages et services précités deviendront possibles. Le Secrétaire d'Etat souligne l'importance du projet: notre but est de fournir un meilleur service à toutes les parties concernées, les patients en tête, grâce à une meilleure communication électronique entre ces parties. Le Secrétaire d'Etat voit encore un autre avantage au projet be-health: nous savons que de nombreux moyens financiers sont consacrés aux soins de santé. Nous espérons pouvoir mieux dépenser cet argent en analysant les données de manière plus rapide et plus cohérente. De ce fait, on aura plus de

marge de man?uvre pour rendre de meilleurs services.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe